

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du
Comité de suivi institué par l'article 151/1 du décret du 07
novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement
supérieur et l'organisation académique des études**

A.M. 08-04-2025

M.B. 30-04-2025

La Ministre-Présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 151/1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, et notamment l'article 14, 13° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Comité de suivi institué par l'article 151/1 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études est composé comme suit :

1° deux représentants du Gouvernement de la Communauté française désignés par les Ministres ayant dans leurs attributions l'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale :

Membre effectif représentant la Ministre en charge de l'enseignement supérieur :

1. Thierry ZELLER ;

Membre suppléant représentant la Ministre en charge de l'enseignement supérieur :

2. Jacques NEIRYNCK ;

Membre effectif représentant la Ministre en charge de la promotion sociale :

1. Karin MERTENS ;

Membre suppléant représentant la Ministre en charge de la promotion sociale :

2. Anouck FLON ;

2° quatre représentants des Universités proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur :

Membres effectifs :

1. Aline JASSOGNE ;
2. Carine GUILLAUME ;
3. Justine MANNARTH ;
4. Alexandre SALAMANDRA ;

Membres suppléants :

1. A désigner ;
2. A désigner ;
3. Delphine DE JONGHE ;
4. Stéphanie GOHY ;

3° trois représentants des pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles et un représentant de l'enseignement supérieur de promotion sociale proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur :

Membres effectifs pour les Hautes Ecoles :

1. Vincianne LEGROS ;
2. Alexia PASINI ;
3. Catherine VANLERBERGHE ;

Membres suppléants pour les Hautes Ecoles :

1. Kyra SPINEUX ;
2. Cécile BASTAITS ;
3. Marina FINET ;

Membre effectif pour l'enseignement supérieur de promotion sociale :

A désigner ;

Membre suppléant pour l'enseignement supérieur de promotion sociale :

A désigner ;

4° deux représentants des pouvoirs organisateurs des Ecoles supérieures des Arts proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur :

Membres effectifs :

1. Benoît HENNAUT ;
2. Etienne BAFFREY ;

Membres suppléants :

1. Vincent HEYLEN ;
2. Marie PANTANACCE ;

5° le Directeur général de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique de l'Administration générale de l'Enseignement ou son représentant :

Membre effectif :

1. Etienne GILLIARD ;

Membre suppléant :

2. Stella MATTERAZZO ;

6° l'Administrateur de l'Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur ou son représentant :

Membre effectif :

1. Laurent DESPY ;

Membre suppléant :

2. Cathy BODSON ;

7° deux représentants proposés par les Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des établissements d'enseignement supérieur :

Membres effectifs :

1. Marc MAYNE ;
2. Nourdine TAYBI ;

Membres suppléants :

1. Toni PELOSATO ;
2. Michel CHOJNOWSKI ;

8° sept représentants des syndicats représentant le secteur de l'enseignement supérieur, proposés respectivement par la CGSP-E, le SEL, la CSC-E, le SLFP-E, la CGSP AMIO, la CSC Services publics et la CNE :

1. Membre effectif pour la CGSP-E : Olivier BOUILLON ;

2. Membre effectif pour le SEL : Kelly JOSSE ;
3. Membre effectif pour la CSC-E : Francis PENNING ;
4. Membre effectif pour le SLFP-E : Pierre-Jean DELVOYE ;
5. Membre effectif pour la CGSP AMIO : Sylvie VANDERHEYDEN ;
6. Membre effectif pour la CSC Services publics : Martine EVRAUD ;
7. Membre effectif pour la CNE : Stéphanie PAERMENTIER ;
1. Membre suppléant pour la CGSP-E : Stéphanie BERTRAND ;
2. Membre suppléant pour le SEL : Pierre WAAUB ;
3. Membre suppléant pour la CSC-E : Valérie MAYENCE ;
4. Membre suppléant pour le SLFP-E : Myriam DREESEN ;
5. Membre suppléant pour la CGSP AMIO : Atika RATIB ;
6. Membre suppléant pour la CSC Services publics : Santo GATTO ;
7. Membre suppléant pour la CNE : Thierry GROBOIS ;

9° deux représentants proposés par les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire :

Membres effectifs :

1. Adam ASSAOUI ;
2. A désigner ;

Membres suppléants :

1. Quentin MONNIER ;
2. A désigner.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 08 avril 2025.

Bruxelles, le 08 avril 2025.

La Ministre-Présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones

E. DEGRYSE